Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

Comté de Papineau

Province de Québec

**PROCÈS-VERBAL**

**5 octobre 2015**

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 5 octobre 2015 à 20 heures et à laquelle sont présents mesdames les conseillères Florence Colinet, Myriam Cabana, Nicole Mercier-Danis, Krystelle Dagenais et monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau, formant quorum, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Bock;

Absentes: Joëlle Laframboise et Chantal Delisle;

Gisèle Prévost agit à titre de secrétaire.

**Lecture et adoption de l’ordre du jour**

**2015-10#01**

Il est proposé par Florence Colinet

Et résolu,

Que l’ordre du jour soit accepté tel que rédigé;

Adoptée à l’unanimité.

**Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2015**

**2015-10#02**

Il est proposé par Nicole Mercier-Danis

Et résolu,

Que le procès-verbal du 8 septembre 2015 soit accepté tel que rédigé;

Adoptée à l’unanimité.

**Adoption des comptes**

**2015-10#03**

Il est proposé par Myriam Cabana

Et résolu,

Que les prélèvements automatiques (18 271,26$) et les chèques numéros 8550 à 8579 (62 894,86$) du mois de septembre 2015 (certains annulés) soient approuvés;

Adoptée à l’unanimité.

**Questions du public**

**Mélanie Quenneville** mentionne qu’elle enregistre.

**Martine Bilodeau**, artiste-peintre, demande si la municipalité peut lui prêter un local dans l’école, pour qu’elle puisse y entreposer ses articles de peinture et peindre. En échange, une journée par semaine, elle offrirait aux résidents de la municipalité, sans frais, un atelier de peinture. De plus, elle achèterait du matériel qu’elle pourrait vendre aux participants, sans profit de sa part.

En terminant, elle souligne qu’elle pense à faire un vernissage lors du prochain Festival de la patate.

Le maire ajoute qu’on offrirait le service à la population et en échange, Martine Bilodeau donnerait son temps et que les gens intéressés n’auraient qu’à se présenter à l’école pour s’inscrire.

**Local dans l’école**

**Atelier de peinture**

**2015-10#04**

ATTENDU que Martine Bilodeau demande qu’un local lui soit prêté dans l’école pour y entreposer ses articles de peinture et pour peindre;

ATTENDU qu’en échange et sans frais, une journée par semaine, elle offrirait aux résidents de la municipalité un atelier de peinture et qu’elle pourrait acheter le matériel qu’elle vendrait aux participants, sans profit de sa part.

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau

Et résolu,

De prêter un local dans l’école à Martine Bilodeau, en échange du temps qu’elle offrira à la population pour un atelier hebdomadaire de peinture, le tout tel que susdit.

Adoptée à l’unanimité.

**Marie-Élaine Rouleau** demande ce qu’il advient de la suggestion dont il a été question lors du dernier conseil en ce qui a trait à l’installation d’une balise piétonnière à la traverse de piétons. Monsieur le maire lui répond que Chantal Delisle est en discussions avec le ministère à cet effet, mais que ça ne devrait pas se faire avant l’hiver, mais certainement au printemps.

Elle demande aussi si Chantal Delisle a besoin d’une résolution de la part de la MRC, ce à quoi le maire lui répond qu’elle vérifiera toutes les exigences du ministère.

**Rapport du**

**directeur des travaux publics**

En l’absence de Mario Legault, le maire annonce qu’un ponceau sera changé dans la Montée Aubin entre le pont et la ligne d’Hydro car il y a un barrage de castors; qu’il y aura des réparations dans le rang Thomas; que des travaux d’infrastructures souterraines seront effectués à l’automne dans les rangs Procule, de sorte que les rebuts d’asphalte puissent être posés l’an prochain; que le coût de ces travaux seront défrayés en partie par la subvention du député Iracà.

**Rapport de l’inspecteur**

**en bâtiment et en environnement**

**Pierre Blanc** fait référence au *Pacificien* dans lequel la réglementation et les tâches de l’inspecteur y ont été relatées.

**Matricule #9077 16 9505**

**2015-10#05**

ATTENDU qu’un avis d’infraction a été servi à André Pinet, concernant sa roulotte;

ATTENDU que ce commettant a demandé un prolongement du délai que la municipalité lui avait déjà accordé, en attendant la décision de la C.P.T.A.Q. de confirmer ou non les droits acquis qu’il croit détenir pour sa roulotte;

ATTENDU que les installations étaient déjà en place pour une résidence;

ATTENDU que cette demande est pendante auprès de la C.P.T.A.Q.;

Il est proposé par Florence Colinet

Et résolu,

De suspendre les procédures dans ce dossier, jusqu’à l’obtention de la décision de la C.P.T.A.Q. et que si la décision n’était pas favorable au commettant, les procédures seront poursuivies.

Adoptée à l’unanimité.

**Rapport du directeur**

**du service des incendies**

**Yves Lauzon** relate qu’on est dans la Semaine de prévention des incendies du Québec et qu’à tous les cinq (5) ans, le Service des incendies doit inspecter tous les bâtiments de la municipalité.

Il avise donc la population que le mardi 20 octobre prochain, entre 18 h 30 et 20 h 30, les pompiers visiteront environ 20 maisons situées aux abords des chemins suivants: rang William, chemin du Domaine Côté, chemin du Club Wapiti et le chemin de la Petite- Rivière-Rouge, soit environ 70-72 propriétés.

Les pompiers répondront aux questions des résidents et, dans un but de prévention, leur fourniront de l’information.

Il demande qu’un avis soit envoyé aux résidents et locataires de ces chemins et ce, quelques jours à l’avance.

**Marie-Élaine Rouleau** demande ce que fera le Service des incendies pour les résidents qui seront absents. Yves Lauzon lui répond qu’ils y retourneront une deuxième fois, probablement le mois suivant et peut-être aussi, lors de la guignolée qui aura lieu autour du 5 décembre.

Elle s’enquiert aussi de savoir si les pompiers auront des piles pour changer celles qu’auraient dû remplacer les propriétaires. Yves Lauzon lui répond que non. Elle suggère que, par la même occasion, il serait bien de rappeler aux résidents qu’ils ne devraient pas jeter à la poubelle les vieux détecteurs et les vieilles piles.

**Normand Lacoste** demande s’il y a des mesures de protection d’établies pour les enfants laissés longtemps seuls à eux-mêmes. Yves Lauzon lui répond que ceci n’est pas du ressort des pompiers, mais bien celui de la police.

**Guy St-Jean** mentionne qu’il a entendu parler que des masques laissés dans la chambre des enfants pourraient sauver des vies. Yves Lauzon dit que pour l’instant, le service des incendies désire mettre l’accent sur les détecteurs de fumée.

En terminant, **Yves Lauzon** souligne que chaque famille devrait établir son plan d’évacuation.

**Rapport de la bibliothèque**

**et du centre communautaire**

**Suzon Côté** relate ce qui suit :

Qu’il y a un concours à travers le RéseauBiblio, lequel a fait l’objet d’une mention dans le *Pacificien;*

Qu’il faudrait faire nettoyer les fenêtres à l’école, ce à quoi le maire lui répond que Mario Charron pourrait s’en occuper;

Qu’il y a une augmentation de gens qui viennent à la bibliothèque;

Que la semaine dernière, la salle secondaire a été louée par Benoit Chartrand et son orchestre, moyennant un coût de 75$ et qu’elle est allée le rencontrer et lui a fait savoir que si tout se passait bien, qu’on pourrait récidiver, mais que s’il y avait trop de bruit ou s’il y avait des plaintes, l’entente ne tiendrait plus.

Le maire lui suggère de s’enquérir auprès de Monsieur Chartrand, de son intérêt à enseigner la musique comme le fera Martine Bilodeau de la peinture, qu’en échange, un local à l’école pourrait lui être prêté et ainsi la communauté pourrait alors en bénéficier.

**Guy St-Jean** demande si à l’école, il y a l’Internet, ce à quoi le maire lui répond qu’il y a la fibre optique.

Il demande aussi s’il y a une possibilité que la fibre optique soit partout dans la municipalité, ce à quoi le maire répond qu’il y a de gros coûts rattachés à cela.

En terminant, Monsieur St-Jean félicite Suzon Côté pour son entretien de la bibliothèque.

**Festival de la patate**

Le maire explique les dépenses occasionnées par le Festival de la patate, notamment :

* Les dépenses ayant trait au déplacement de fils électriques, lequel avait été prévu au moment du budget dans les immobilisations ;
* L’installation de chapiteaux et des fils aériens;
* Le magasin du cultivateur;
* Les assurances prises pour les locations de terrains;
* L’autobus conduit par Jasmin Lauzon qui faisait la navette entre le site et les roulottes – il a parcouru 480 km;
* La partie immobilisation avec M. Savard, électricien, achat de fils etc. On a éprouvé des problèmes et les techniciens d’Hydro-Québec sont venus à deux reprises, car Proson a constaté que la capacité électrique était insuffisante;
* Le temps de nos employés: Mario Charron, 1 500$; quant à notre directeur des travaux publics, Mario Legault, il a donné tout son temps et que s’il avait été payé, cela aurait coûté au moins 2 000$;
* La préparation et la fermeture du festival, soit deux semaines avant la tenue du festival et une semaine après.

Totalisant un investissement pour la municipalité de 14 752,44$.

L’an prochain, les 9 200$ d’immobilisations (électricité) ne seront évidemment pas reconduits.

**Guy St-Jean** demande pourquoi nous avons dû payer H-Q? Le maire lui répond que tous les panneaux électriques et les infrastructures aériennes en arrière étaient désuets et on en a profité pour les refaire. Monsieur St-Jean indique qu’il croyait qu’il en avait coûté 9 200$ pour faire venir les techniciens d’H-Q., ce qui n’était pas le cas.

**Festival de la patate**

**Comptabilisation du surplus**

**2015-10#06**

Considérant les dépenses occasionnées par la tenue du Festival de la patate;

Il est proposé par Myriam Cabana

Et résolu,

Que ces dépenses soient prises à même le surplus budgétaire;

Adoptée à l’unanimité.

**Monsieur le maire** mentionne :

Que Mario Legault est venu rencontrer le conseil lors de la plénière et qu’il a tenu à remercier les gens qui se sont impliqués dans le festival.

Que le déficit d’exploitation sera amorti au cours des quatre prochaines années car le festival se tiendra au moins encore quatre ans.

Que les dates sont déjà retenues pour l’an prochain, à savoir du 10 au 14 août 2016 et le Festival se tiendra sur le site actuel et de plus, il a été question qu’il ait lieu sur deux fins de semaine.

Qu’il y aura des développements incessamment et ils seront mentionnés dans les prochains *Pacificien.*

Que tout le monde a été enchanté et qu’on continue!

**Rapport du maire et des conseiller(ères)**

**Myriam Cabana** tient à remercier Suzon Côté et l’équipe de bénévoles pour le travail effectué la semaine dernière et que 4 cèdres vont être enlevés et remplacés par des arbustes.

Quant à l’ouverture de la bibliothèque, un samedi par mois, ce dossier est à l’étude.

**Achat d’arbustes**

**et autres**

**2015-10#07**

Considérant que 4 cèdres et autres arbustes ont été enlevés;

Il est proposé par Myriam Cabana

Et résolu,

D’acheter des arbustes et une bande pour délimiter.

Adoptée à l’unanimité.

**Nicole Mercier Danis** fait part de ce qui suit :-

Le souper des bénévoles aura lieu le 4 décembre prochain, à 18 heures. Elle a besoin du nom du bénévole que choisira chaque organisme et lors de ce souper, un certificat sera remis à chacun d’eux;

Le 28 octobre, à l’école, dans la salle intergénérationnelle, il y aura une rencontre préparatoire pour décider de la formule à adopter lors du Gala de la reconnaissance, le dernier samedi d’avril 2016;

Le 20 octobre, à 19 heures, se tiendra l’assemblée générale annuelle (AGA) du Comité des loisirs de Notre-Dame-de-la-Paix, au cours de laquelle 4 postes devront être comblés. Madame Danis lance l’invitation;

Le 31 octobre, on soulignera ici, à la salle municipale, de 16 h 30 à 19 h 30, la fête de l’Halloween;

Un samedi ou deux par mois, selon le nombre d’inscriptions, ici à la municipalité, des enfants de 5 à 12 ans (les Marmitons) pourront apprendre à cuisiner avec des adultes. Comme ce sera multigénérationnel, les grands-parents désireux de s’impliquer sont les bienvenus;

Le 24 octobre, dès 9 heures, il y aura la 3e édition de la course en forêt et le départ se fera derrière l’école Louis-Joseph Papineau;

Les 27, 28 et 29 octobre, il y aura le colloque de Sports Loisirs Outaouais;

Le 11 novembre, aura lieu le Salon de Noël des fermières à Saint-André-Avellin;

En novembre, Martin Giroux, l’ex-académicien donnera un spectacle à Plaisance et le coût du billet sera de 10$.

Monsieur le maire souligne que cette année, le Gala de la reconnaissance se tiendra ici à la municipalité.

Elle mentionne en terminant qu’on lui demande de préparer notre calendrier des activités des sports d’hiver, carnaval, etc.

**Florence Colinet** mentionne ce qui suit :-

Que le *Pacificien* est sorti la semaine dernière;

Q’un prix sera décerné aux bénévoles qui se sont le plus démarqués au sein de leur organisme et que cette remise de prix sera reconduite annuellement lors du souper des bénévoles.

Que le bénévolat est important et que ce sont souvent les mêmes qui participent. Il faudrait donc encourager les autres à s’impliquer. Plusieurs organismes en ont d’ailleurs toujours besoin, notamment, le Club Chasse et Pêche et la Cuisine Partage et ce, même s’ils ne sont pas directement liés à la municipalité. Les gens intéressés à s’impliquer peuvent communiquer avec Madame Danis.

**Nicole Danis-Mercier** indique que les inscriptions des Marmitons dont elle a parlé plus tôt, se feront suivant la même formule que lorsqu’elle était chef-guide, à savoir qu’un formulaire sera rempli par les parents qui y indiqueront leur nom, celui de leur enfant et son âge, leur adresse, qui rejoindre en cas de besoin et à quel numéro, ainsi que le numéro d’assurance-maladie de l’enfant.

**Florence Colinet** réitère que la cueillette des gros rebuts aura lieu le 20 octobre et que l’ancien dépotoir fermera le 10 octobre.

Tel que relaté dans le *Pacificien*, la petite maison de Monsieur et Madame Cloutier sera restaurée cet automne et exposée ici, près du sapin de Noël.

Suite à une suggestion de notre postière, Gaétane Pilon, on pourrait établir une liste des personnes intéressées à faire de menus travaux et d’autres désirant recevoir de l’aide pour les effectuer. Les personnes intéressées peuvent donner leur nom à la municipalité.

**Krystelle Dagenais** fait l’éloge de Madame Pilon et souligne que quoique cette dame ne réside pas dans notre municipalité, elle s’implique beaucoup. D’ailleurs, elle décore très bien et pour le Festival de la patate, elle est même allée acheter des bonhommes patates.

**Jean-Paul Rouleau** dit qu’il fait actuellement la tournée des chemins et qu’il y avait beaucoup de nids de poule dans le rang Thomas. Il y aurait donc lieu de demander aux employés de les réparer.

**Krystelle Dagenais** souligne que plusieurs personnes lui ont fait part de leur gêne d’assister au rassemblement pour offrir des friandises aux enfants lors de l’Halloween, de peur de ne pas suffisamment en apporter. Madame Dagenais mentionne qu’il n’y a aucune raison, le but étant de se rassembler et que de toute façon, les Loisirs en offrent.

Le 24 octobre, les gens sont invités à venir décorer la salle pour l’Halloween. Il y aura des lumières, des décorations gonflables, etc.

Elle indique qu’il manque des inscriptions pour les cours de danse de hip-hop pour les enfants de 4 à 6 ans et de 7 à 12 ans, dont Monsieur Couturier est venu faire la présentation le mois dernier. Les coordonnées de ce dernier sont dans le *Pacificien* ainsi que sur son Facebook.

Quant au conteneur de recyclage des équipements électroniques, lorsqu’il sera disponible, on fera connaître la liste de ce qui peut s’y retrouver.

Elle rappelle en terminant que des copies du *Pacificien* sont disponibles à la municipalité, à la bibliothèque ainsi qu’au bureau de poste.

**Nicole Danis Mercier** ajoute qu’à Chénéville, les dimanches, de 8 heures à midi, il y a l’activité « Allez Hop! » laquelle s’adresse à toute la Petite-Nation. Les gens peuvent se renseigner directement à la municipalité de Chénéville.

**Guy St-Jean** dit que pour la décoration pour l’Halloween, si on lui fournissait 30 balles de foin et des citrouilles, il pourrait s’en occuper.

**Joëlle Laframboise** est absente.

**Le maire** mentionne que la MRC ira en appel d’offres d’ici peu pour la formation des pompiers, afin de trouver une institution ou un formateur et ce, à moindre coût.

**Abrogation de la résolution**

**Ajout nom de rue « Rieux »**

**2015-10#08**

ATTENDU la résolution 2015-10#04;

ATTENDU que le Raymond Chabot ne désire plus que ce chemin soit renommé la rue Rieux et désire annuler tout le processus entamé;

ATTENDU qu’il a demandé à la municipalité d’abroger cette résolution;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau

Et résolu,

De donner suite à la demande de Monsieur Chabot, d’annuler le processus et d’abroger la résolution 2015-10#04.

Adoptée à l’unanimité.

**Travaux à prioriser sur**

**le réseau routier du MTQ**

**2015-10#09**

ATTENDU que le 29 septembre dernier, la MRC a invité chaque municipalité à lui soumettre, par voie de résolution, la liste des travaux routiers qu’elle désire voir prioriser sur le réseau routier supérieur du MTQ;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau

Et résolu,

De prioriser les travaux sur la route 323, de la limite nord du village, soit à partir du garage municipal, jusqu’à la limite de la municipalité de Namur, la rue Mallard.

Adoptée à l’unanimité.

**Questions du public**

**Marie-Élaine Rouleau** mentionne qu’elle a déjà donné des bonbons pour l’Halloween et elle suggère que dans la journée, un film soit présenté aux enfants et en soirée, des films d’horreur pour les plus vieux.

**Krystelle Dagenais** réitère que les gens veulent qu’il y ait des activités dans la municipalité, mais il faudrait aussi qu’ils s’impliquent dans leur organisation. Ils peuvent venir les suggérer et on analyserait leur faisabilité.

**Guy St-Jean** demande pourquoi charger des frais d’entrée de 5$, puisque parfois les gens ne viennent que pour manger une frite. Le maire lui répond qu’un rabais a été offert aux résidents de la municipalité car les passeports au prix de 60$ ont été offerts à 25$ en décembre et à 30$ en avril, lesquels donnaient droit à tous les spectacles. Il rappelle que jusqu’au moment où la première roulotte est entrée, 80% des gens ne croyaient pas à la réussite du festival.

Guy St-Jean propose qu’il y ait un kiosque qui ne servirait qu’au public à l’extérieur du site. Il offre de faire des patates au four, pâtés chinois, etc. Monsieur le maire lui suggère de voir le responsable du festival, Mario Legault.

**Gloria Charron** souligne que lors du Festival, elle était à l’accueil et qu’elle laissait passer ceux qui désiraient uniquement une frite ou un beigne.

Elle demande de plus, en ce qui a trait à la soirée des bénévoles, quels sont les critères pour la remise des certificats. **Florence Colinet** lui répond que ce sont les gens impliqués au sein des organismes qui votent entre eux pour élire leur bénévole. Le seul critère consiste en ce que le bénévolat ait été exécuté dans notre municipalité, qu’importe la résidence du bénévole.

De plus, elle ajoute qu’en février, il y aura un souper pour célébrer les 40 ans de l’Âge d’Or de Notre-Dame-de-la-Paix et espère que les gens vont s’impliquer. Elle dit qu’elle aimerait avoir des photos souvenir. Le maire lui suggère d’approcher Denise Gauthier, anciennement du rang Thomas, car selon lui, elle devrait sûrement en posséder.

**Mélanie Quenneville** voudrait savoir ce qu’il advient de sa demande de nettoyer son fossé.

Monsieur le maire lui répond qu’initialement, ça devait être fait tel que demandé, mais qu’ensuite, René Deschambault lui a demandé que ce soit de l’autre côté.

Mélanie Quenneville soutient que la demande avait été soumise en février. Le maire lui répond qu’en février, il était impossible d’effectuer ces travaux; en avril, Mario Legault est allé rencontrer Monsieur Deschambault et ce dernier lui a fait part qu’il préférait attendre à l’automne. Il y a des nettoyages de fossés à faire chez Monsieur Villeneuve (Cowboy) et ça devrait être fait en même temps, soit en octobre.

**Guy St-Jean** demande au maire s’il peut couper les arbres et ramasser des branches sur le côté de ses terres car selon lui, ils sont infestés par la tordeuse de bourgeons d’épinettes. Ce dernier acquiesce à sa demande.

**Suzon Côté** soulève que lors du souper des bénévoles, il y aurait lieu que quelqu’un occupe les enfants.

**LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

**2015-10#10**

Il est proposé par Krystelle Dagenais

Et résolu,

Que la séance soit levée.

Adoptée à l’unanimité.

(Signé) *Gisèle Prévost* (Signé) *Daniel Bock*

Gisèle Prévost Daniel Bock, maire

Secrétaire